



Thinking Africa

NOTE DE RECHERCHE

LE MERCENARIAT AU CONGO 1960-1997, UNE APPROCHE EXPLICATIVE

.....

Roseline Amenan Kouame

rose.amenan@yahoo.fr

Roseline Amenan KOUAME a un DEA en histoire contemporaine, elle prépare actuellement à l'Université de Nantes, un doctorat en histoire sur un des acteurs des conflits armés en RDC.

Elle a produit des études sur l'antagonisme est-ouest en Afrique australe 1978-1988 en 2005.

La question des mercenaires en Afrique 1960-2005 (mémoire de maîtrise) 2008

Les mercenaires dans les guerres civiles en Afrique 1960-2005 (mémoire de DEA) 2010

Mots clefs : République Démocratique du Congo, Mercenariat, privatisation de la violence, Armée africaine.

INTRODUCTION

Les mercenaires ont été de tous les temps et de tous les conflits armés à travers le monde et cela depuis des siècles ; tantôt appelés "soldats de fortune" tantôt "chiens de guerre". Aujourd'hui, les mercenaires sont présents dans la plupart des conflits armés qui se déroulent dans le monde, malgré les efforts déployés de nombreuses années, la communauté internationale pour éradiquer ce phénomène. L'Afrique, avec ses guerres à répétition et de tous ordres, demeure un des terrains de prédilection du mercenariat.

La République démocratique du Congo se présente à son tour comme un « laboratoire » du phénomène mercenaire en Afrique. C'est ce titre peu envieux d'espace privilégié de l'action mercenaire qui est à l'origine de l'abondante littérature sur les "hauts faits d'armes" des mercenaires dans les différents conflits internes que la RDC a connus depuis l'indépendance. Pour abondante qu'elle soit, cette littérature n'a pas pour centre d'intérêt les facteurs explicatifs du phénomène mercenaire en RDC, de ses débuts à sa consolidation. Elle en est réduite le plus souvent à survoler ces facteurs. Les causes avancées pour expliquer le phénomène sont souvent insuffisantes. Cet article n'a pas pour ambition de faire une étude approfondie sur la question, mais d'apporter des éléments qui puissent ouvrir le champ à des études plus poussées sur cet aspect du mercenariat au Congo.

Le mercenaire est, selon le *Dictionnaire de la langue française*, « toute personne recrutée pour combattre dans un conflit armé, bénéficiant d'avantages matériels supérieurs à ceux des combattants habituels et n'étant pas ressortissant d'une partie au conflit »¹. Le *dictionnaire du droit international des conflits armés* le définit comme, « tout homme ou individu de quelque nationalité qui s'engage volontairement dans les forces armées combattantes d'un État ou d'une partie au conflit, d'un État dont il n'est pas ressortissant »².

De nombreuses conventions ont défini le mercenaire ; l'innovation en la matière est l'article 47 du Protocole additionnel aux conventions de Genève de 1977. Dans cet article, le mercenaire est défini comme, « toute personne

« a) qui est spécialement recrutée dans le pays ou à l'étranger pour combattre dans un conflit armé ;

b) qui en fait prend une part directe aux hostilités ;
c) qui prend part aux hostilités essentiellement en vue d'obtenir un avantage personnel et à laquelle est effectivement promise, par une partie au conflit ou en son nom, une rémunération matérielle nettement supérieure à celle qui est promise ou payée à des combattants ayant un rang et une fonction analogues dans les forces armées de cette partie ;

d) qui n'est ni ressortissant d'une partie au conflit ni résident du territoire contrôlé par une partie au conflit ;

e) qui n'est pas membre des forces armées d'une partie au conflit ; et

f) qui n'a pas été envoyée pour un État autre qu'une partie au conflit en mission officielle en tant que membre des armées dudit État »³.

Nombreuses sont les conventions et résolutions qui ont suivi⁴, mais, toutes ont repris l'essentiel de cette définition qui contient à notre humble avis quelques failles.

Parmi celles-ci, nous pouvons citer les critères comme : le fait d'être recruté pour prendre part à des combats, la nationalité, le lieu de résidence etc... Aujourd'hui, les notions de nationalité et de résidence sont occultées par l'évolution du mercenariat. Avec les Sociétés militaires privées (SMP), cet aspect ne devrait plus être un moyen d'identification. Les SMP emploient des personnes de tout horizon et de toute nationalité. Les « chiens de guerre » peuvent être des combattants locaux, des paysans, des soldats à la retraite etc..., recrutés à l'intérieur même du pays dans le but de mener des activités mercenaires. Ainsi, bien qu'ils ne soient pas des étrangers, ils n'en demeurent pas moins des mercenaires. Avant, on entendait par mercenaire, le « blanc » venu se battre en Afrique dans le but d'un profit personnel. Mais, aujourd'hui, force est de reconnaître que les mercenaires sont autant européens qu'africains. La fourniture en mercenaires des SMP est en majorité

3. Protocole I additionnel aux conventions de Genève d'août 1949, CICR, 1977, p.

4. CICR, *Protocole additionnel I de 1977 aux conventions de Genève du 12 août 1949, 1977*. Consulté sur le site <http://www.icrc.org/dih/INTRO/470>

Loi française n° 2003-340 du 14 avril 2003 relative à la répression de l'activité de mercenaire. Tiré sur le site <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORF-TEXT00000602805#LEGIARTI000006493721>.

Nations unies, *Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires*, 04 décembre 1989, consulté sur <http://www.icrc.org/dih.nsf/FULL/530?OpenDocument>,

République d'Afrique du Sud, « *Réglementation de la loi sur l'aide militaire étrangère*, 1998, in *Les documents de Damoclès*, Lyon, CDRPC, n° 89, juillet 2001, p. 49-51

1. *Le Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 1985, 1798, p 627

2. Pietro VERRI, *Dictionnaire du droit international des conflits armés*, Genève, CICR, 1988, 147 p.

assurée par les ressortissants africains. En exemple, la société Exécutive Outcomes, qui lors de son opération en Sierra Léone, a procédé à un recrutement massif sur place afin de renforcer ses troupes.

Ainsi de ce qui précède, nous définissons le mercenaire comme tout individu « *qui offre ses services dans le but de recevoir un salaire. Il peut être engagé dans les forces armées d'une partie recruté dans le but de mener des actes de violence contre un Etat. Il est soit étranger du pays contre lequel ses activités sont dirigées, soit ressortissant du pays. Dans ce cas, il devient mercenaire s'il ;*

- a-** *n'est pas un ressortissant de l'État,*
- b-** *n'est pas un soldat réserviste,*
- c-** *ne fait pas partie des forces armées nationales et*
- d-** *n'a pas été envoyé en mission de défense.*

Cela concernerait donc uniquement tous ceux qui s'engagent aux côtés des forces armées nationales de l'État dans le but de tirer un profit salarial de la situation de conflit du pays ».

Ce sont ces acteurs hors-norme qui, à partir de l'automne 1960, *déferlent* sur le jeune État indépendant du Congo et qui vont longtemps faire parler d'eux dans ce pays en proie à la violence. Le Congo devient ainsi une plaque tournante du mercenariat en Afrique

et, bien plus encore, un cas typique du phénomène en Afrique francophone.

Plusieurs facteurs sont à la base de l'implantation mercenaire au Congo. Ce sont les facteurs endogènes (I) et exogènes(II) qui participent de l'explication de l'expansion mercenaire au Congo.

I. LES CAUSES ENDOGÈNES

La RDC est le troisième pays africain par sa superficie. Ancienne colonie belge, le pays accède à la souveraineté internationale le 30 juin 1960. Mais, à peine indépendant, il sombre dans une grave crise politico-militaire. Celle-ci débouche sur un long conflit armé qui déstabilise durablement le pays. Et, à partir de cette période, l'ex-Congo belge ne connaît plus vraiment la paix, parce que, secoué à différents moments, par des conflits de tout ordre animés, par de nombreux acteurs au rang desquels les mercenaires.

Pourquoi des mercenaires au Congo? Ce fait trouve son explication dans plusieurs facteurs. Les causes internes à l'explication du mercenariat sont variées. Pour l'essentiel, le développement qui suit retient les sécessions au lendemain de l'indépendance (1), la faiblesse de l'armée nationale (2) et les conflits à répétition (3).



Source, <http://www.carte-du-monde.net/38-congo-kinshasa.html>

Etats membres				Partenaires	Budget total pour 2011			
Organe	Budget de fonctionnement		Budget programme	Total	programme	Budget de fonctionnement	programme	Total général
Commission	90.594.106		4 782 764	95 376 870	121 178 534	90 594 106	125 961 298	216 555 404
Parlement panafricain	10 372 998			10 372 998	120 000	10 372 998	120 000	10 492 998
Cour africaine des droits de l'homme et des Peuples (La Cour)	6 607 632			6 607 632	2 362 315	6 607 632	2 362 315	8 969 947
La Commission africaine des droits de l'homme et des Peuples (La Commission)	3 881 947			3 881 947	4 606 770	3 881 947	4 606 770	8 488 716
Conseil économique social et culturel (ECOSOCC)	1 015 372			1 015 372		1 015 372		1 015 372
Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad)	4 200 000			4 200 000	25 853 921	4 200 000	25 853 921	30 053 921
Commission de l'UA sur le droit international (AUCIL)	353 357			353 357	233 918	353 357	233 919	587 275
Comité consultatif sur la corruption	470 486			470 486	501 850	470 486	501 850	972 336
Conseil de Paix et de Sécurité			587 975	587 975	112 962		700 932	700 932
Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant en (ACERWC)					389 716		389 716	389 716
Total	117 495 898	5 370 739	122 866 637		155 359 986	117 495 898	160 730 725	278 226 622

1. Les différentes sécessions

Dès le 5 juillet 1960, la Force publique (qui représente les forces armées coloniales) se mutine. Les troubles gagnent très rapidement plusieurs régions du pays. C'est dans cette atmosphère de troubles et de violences que la riche province minière du Katanga, qui produit à elle seule 60% des richesses du pays, fait *sécession* sous la direction de Moïse Tshombé. Suivant l'exemple du Katanga, la province du Kasai proclame également son indépendance sous la direction d'Albert Kalondji. Commence alors une lutte pour l'unité ou le démembrement du Congo entre le pouvoir central de Léopoldville (actuelle Kinshasa), et ceux d'Élisabethville (Lubumbashi) et de Bakawanga. Dans cette lutte, l'ancienne Force publique, devenue à l'indépendance l'armée nationale congolaise, est lancée contre les deux provinces *sécessionnistes* afin de maintenir l'unité du jeune État indépendant.

Ne disposant pas d'armées organisées à *même de résister à la Force publique*, les « présidents »

auto-proclamés, Albert Kalondji et Moïse Tshombé recrutent des mercenaires pour former et encadrer les embryons de forces de sécurité qu'ils ont créés afin de protéger l'indépendance des deux provinces. C'est ainsi que le sud Kasai fait appel à un certain capitaine Coste, un Français qui « débarque avec une poignée de baroudeurs français ».⁵

Quant au Katanga, il se tourne vers les anciens sous-officiers et officiers belges de l'ancienne force publique. Selon un rapport du ministère des Affaires étrangères belge, « un groupe d'officiers et de sous-officiers belges qui ne dépassa jamais 250 personnes »⁶ reprend en mains les éléments katangais de l'ancienne force publique. Cette dernière est neutralisée et « puri-

5. Colonel Jean SCHRAMME, *Le bataillon léopard, souvenir d'un Africain blanc*, Paris, Robert Laffont, 1969, 380p, p 57.

6. Archives diplomatiques, ministère des Affaires étrangères Bruxelles, Portefeuille n° 18.882 IX, liasse 19/2/32, *Rapport sur la situation au Katanga, 3 novembre 1961, p 14.*

fiée» des éléments pro-lumumbistes qui sont reconduits avec des citoyens non katangais, à la frontière entre le Katanga et le reste du Congo. Mais le véritable recrutement de mercenaires débute à partir de l'automne 1960 pour s'intensifier en 1961.

En effet à cette époque, Lumumba meurt assassiné au Katanga, après avoir été livré à Moïse Tshombé par Joseph Mobutu (chef d'état-major de l'armée nationale congolaise) soutenu par la CIA et les services secrets belges. La disparition de celui contre lequel l'Occident s'était allié et souhaitait la mort émut les capitales marxistes et panafricanistes. Elles contraignirent les dirigeants onusiens à adopter une attitude plus sévère à l'encontre des différentes provinces sécessionnistes qui jusque-là avaient été choyées par les Chancelleries européennes et américaines, leurs services secrets et les milieux financiers belges qui avaient d'énormes intérêts au Congo.

L'ONU décide alors de mettre fin aux *sécessions* congolaises en mettant en œuvre d'importants moyens militaires et politiques. Face à la faiblesse de son « armée », Moïse Tshombé lance un vaste recrutement de mercenaires. Ceux-ci ne seront « jamais plus de cinq cents, venant d'Afrique du Sud, de Rhodésie et d'Angleterre, mais aussi des Français... »⁷. Il est soutenu dans cette entreprise par la Belgique qui organise le recrutement des mercenaires qui constituaient « le groupe le plus redoutable des Forces armées katan-gaises »⁸.

Par la suite, ils s'imposent comme des acteurs clés des conflits qui endeuillent le Congo belge. À la fin de la sécession katangaise, ils sont rapatriés par l'ONU dans leurs pays respectifs. Mais, ils reviennent plus tard en 1964 quand éclatent les rébellions de Pierre Mulele et de Gaston Soumialot⁹. Les *sécessions* du

7. David VAN REYBROUCK, *Congo une histoire*, Paris, Actes du sud, 2012, 710 p., p. 336

8. Ibidem, p. 336

9. Pierre MULELE est, le 11 août 1929, est un homme politique de la RDC. Ancien ministre de l'Éducation nationale dans le gouvernement de Patrice Lumumba, il a été à la tête d'un gouvernement de rébellion avec Antoine Gizenga comme Premier ministre en 1961. Après la mort de Patrice Lumumba, il fuit en Chine où il suit une formation militaire ainsi qu'aux théories marxistes révolutionnaires. Il revient au Congo dans la clandestinité et déclenche la rébellion des maï-maï en 1964 dans la région de Kwilu.

Gaston Soumialot, né le 23 mars 1922. Fidèle de Lumumba, il fut commissaire du district à Kindu avant d'occuper la fonction de ministre de la justice du gouvernement provincial du Maniema lors de l'indépendance. Suite à la mort du leader du Mouvement National Congolais, il lance la rébellion des simba qui va conquérir les 3/4 du territoire national. Il assumera la fonction de ministre de la défense du gouvernement révolutionnaire installé à Stanleyville.

Katanga et du sud Kasai qui découlent de la situation de troubles et de violences que connaît le Congo belge au lendemain de son indépendance sont une des causes directes de l'apparition du phénomène mercenaire au Congo.

Cependant, ce seul fait ne peut à lui seul expliquer l'implantation du mercenariat au Congo; d'où l'intérêt d'étudier d'autres facteurs comme la faiblesse de l'armée nationale.

2. La faiblesse de l'armée nationale

L'armée congolaise est une armée peu combattante où règnent l'ethnicisme et la corruption. Cette armée, jadis l'une des plus combattantes d'Afrique se retrouve au lendemain de l'indépendance déstructurée et mal en point. C'est, en partie le résultat de la mauvaise politique militaire coloniale.

En effet, durant la période coloniale, les soldats congolais n'ont pas bénéficié d'une formation adéquate leur permettant de prendre les rênes du commandement à l'indépendance. À la fin de la colonisation, aucun Congolais n'avait pu accéder au grade d'officier; le grade le plus élevé auquel un Congolais pouvait prétendre était celui de sergent-major¹⁰. Toutes les opérations et stratégies étaient le fait des têtes pensantes belges. La compétence de cette armée au temps de la colonisation était due en grande partie au commandement belge. Ainsi, au lendemain de la mutinerie, le Congo n'avait plus d'armée valable, car l'africanisation qui avait suivi l'avait privée de son commandement belge; un commandement qui faisait de la Force publique, une armée disciplinée et combattante qui s'était prévalu de victoires décisives lors de la Première Guerre mondiale.

Comme toute armée africaine, les Forces armées congolaises répondent à une spécificité bien particulière. Dans de nombreux pays d'Afrique comme au Congo, il n'y a pas eu une véritable relation entre l'armée et la naissance de l'État. Celui-ci s'est construit à travers les élections, les luttes syndicales, etc. comme le montre Michel Martin. Selon lui, les forces armées africaines sont plutôt « perçues comme associées au maintien du statu quo colonial (...). La mise en place des forces armées nationales est intervenue postérieurement à cette construction (de l'État) (...). Pas plus que lors de la phase de la construction étatique et de l'accession à la souveraineté nationale, les armées ne se sont pas vues au cours de la période qui a suivi (avant naturellement qu'elles prennent le pouvoir) attribuer des rôles nationaux majeurs; et ceci même dans le domaine relevant de leur finalité belligène.

10. David VAN REYBROUCK, Op.cit.P.312

Elles ne furent que marginalement associées aux objectifs prioritaires des gouvernants en matière de développement et de construction nationale...¹¹ » et/ou associées aux pouvoirs de dictature.

Cette situation résume bien la position de la Force publique qui, au lendemain de l'indépendance, se voit propulsée au rang d'armée nationale. Elle reçoit alors le nom d'Armée nationale congolaise (ANC). Mais, plutôt que de nommer des soldats de carrière, beaucoup plus imprégnés des réalités du métier, Patrice Lumumba fait plutôt appel aux anciens sergents infirmiers Lundula, bourgmestre de Jadothville, et sergent-comptable et journaliste Mobutu (homme de main de Lumumba) qui sont nommés, respectivement, commandant en chef de l'armée et chef d'état-major. *L'armée était complètement désorganisée, plus pléthorique que combattante.*

Au Congo, l'armée a gardé ses réflexes du temps de la colonisation, à savoir la répression au service du colonisateur. Ce réflexe, la Force publique devenue armée nationale n'a pu s'en séparer. Les Forces armées congolaises sont bien plus des forces de répression que des forces de défense et de sécurité.

Mis à part ce fait, elle est désunie. Des éléments disparates de plusieurs origines ethniques se côtoient sans se fréquenter ni s'entendre, ce qui fragilise l'armée. En 1964, lorsque la rébellion de Pierre Mulélé menace toute la partie est du pays, c'est une armée composée de plusieurs sous-armées qui obéissent chacune à un commandement distinct. En effet à cette période, l'armée congolaise était composée de l'ancienne Force publique mutinée en 1960, des milices gizengistes (issues de la rébellion stanleyvilloise, actuelle Kinshasa; de 1961) et des gendarmes katan-gais¹². Cette désunion est accentuée sous Mobutu qui forme la Division spéciale présidentielle (DSP) avec, uniquement, des ressortissants de son ethnie, les Ngbandi. Celle-ci reçoit les meilleurs soldes, armes et entraînements. Le reste de l'armée est abandonnée à son sort et vit sur le peuple.

Quand éclate la guerre civile en 1996, *l'armée zaïroise* n'existait plus que de nom. En fait, à cette date, l'armée nationale n'était rien d'autre qu'une coexistence entre plusieurs armées. Les para-commandos de la 31e division du Camp de Mbanza Ngungu, fer-de-lance de l'armée, spécialement entraînés par les Français comme « armée de la République », et plus choyés, avaient été dispersés par crainte d'un coup venant de

leur part. À côté d'eux, on voit évoluer la garde civile du général Kpama Baramoto qui faisait doublon avec la gendarmerie nationale, dotée de moyens puissants et « chargée d'assurer l'ordre public. Il y avait également la DSP de Joseph Mobutu¹³. Ce manque de cohésion et de formation constitue un grand problème pour cette armée depuis les rébellions de 1964.

À cette période, mal encadrée et rémunérée, l'armée congolaise *dès les premiers coups de feu des rebelles en 1964, s'est dispersée* et, certains éléments ont même rallié le camp rebelle. C'est sans rencontrer de véritable résistance que les « simbas » (qui signifie loin) conquièrent tout l'Est du pays avec, pour seules armes, des sagaies, des flèches et quelques vieux fusils pou-pou (fusils traditionnel). Les premières armes modernes des rebelles sont des armes récupérées sur les soldats gouvernementaux dans leur débandade. Les soldats de Mobutu, dotés d'armes semi-automatiques prenaient la fuite devant les rebelles. En 1964, c'est une armée très mal en point qui n'arrive pas à faire face à la rébellion, car manquant de tout. Tshombé, Premier ministre d'alors en témoigne lui-même; *«Après la cérémonie de prestation, Joseph Mobutu ne m'a pas caché la situation dramatique de l'armée sur le plan de l'approvisionnement. Il n'y a plus rien dans nos dépôts, il n'y a plus que cent fusils Mauser.»¹⁴*

C'est dire que la RDC à cette époque *n'avait plus d'armée à opposer aux rebelles*. Pour une force théorique de « quinze mille hommes », une centaine de fusils ne peut suffire pour combattre. Autant dire que l'armée n'existait pas. Ainsi, pour combattre la rébellion, le tout nouveau Premier ministre Moïse Tshombé réactive son réseau de recrutement et fait appel, non seulement à ses mercenaires du temps du Katanga, mais également à ses soldats katangais. Ceux-ci arrachent le pays et les otages européens au chaos et à la mort¹⁵. Bien plus encore, les mercenaires restent au Congo où, entre violence et accalmie, ils exercent leurs activités au gré des situations. Un autre Français Alain Sander témoigne qu'en 1972 il est contacté pour une opération militaire. Est-il besoin de noter que l'est du pays a toujours été une zone d'instabilité et que l'armée depuis 1964, après l'intervention combinée de l'ANC-mercenaire, l'armée congolaise n'a jamais réussi à pacifier dans sa totalité toutes les régions de l'Est. La preuve,

11. Michel MARTIN, La « spécificité » des forces armées africaines, in *Les armées africaines*, Paris, Economica, 1986, 147p, pp24-25

12. Moïse TSHOMBE, *Quinze mois de gouvernement du Congo*, Paris, La Table ronde, 1966, 139P, p41

13. Vincent MBAVU MUHINDO, *Le Congo-Zaïre d'une guerre à une autre : de libération en occupation (chronique 1996-1999)*, Paris, l'Harmattan, pp.46-49.

14. Moïse TSHOMBE, *Quinze mois de gouvernement du Congo*, Op. cit., p. 41.

15. Davis VAN REYBROUCK. *Congo une histoire*, Op.cit., pp.346-351, et *Quinze mois de gouvernement du Congo*, Op.cit., pp.41-47.

un ancien révolutionnaire des années 60, partisan de Patrice Lumumba, Laurent Désiré Kabila, entretient un maquis pendant de nombreuses années sans être inquiété par les Forces armées congolaises.

En 1977 et 1978, c'est encore avec une aide extérieure que l'armée congolaise a pu mater les rébellions au Shaba. En 1996, les mercenaires sont encore présents pour aider le gouvernement moribond de Mobutu. Mais cette fois la tendance est renversée, car c'est plutôt les rebelles congolais, aidés de nombreux mercenaires des armées rwandaise et ougandaise, appuyés par la logistique américaine qui sont les grands vainqueurs de cette guerre.¹⁶

Il est évident que la faiblesse militaire de l'armée congolaise est à considérer comme un facteur de poids dans le recrutement des «soldats de fortune» dans la mesure où les forces, armées de ce vaste pays n'ont jamais été à même de remporter une victoire sans une aide extérieure.

Cependant, elle ne représente pas à elle seule la cause du mercenariat au Congo dans la mesure où, les conflits cycliques que connaît le Congo créent un environnement favorable au recrutement de mercenaires.

3. Les conflits à répétition

De 1960 à 1997, ce n'est pas moins de neuf conflits de tout genre qu'a connu le Congo. Au lendemain de l'indépendance, le pays est déjà en proie à la violence avec une jeune armée qui, elle-même, lutte pour survivre. Cette situation oblige les différents protagonistes à recourir aux soldats de fortune.

En effet, le chaos congolais s'aggrave avec la sécession katangaise contre laquelle, toute l'armée ainsi que les Nations unies se sont mobilisées. Ce conflit met aux prises, l'ANC, les Casques bleus de l'ONU et l'armée katangaise composée majoritairement de mercenaires. Il dure d'août 1960 à janvier 1963. Vaincu, le président Tshombé annonce la fin de la sécession katangaise. On aurait espéré que le Congo trouve la paix en ce moment. Mais l'accalmie est de courte durée, car le 31 décembre de la même année, dans le sud-ouest du pays, Pierre Mulele déclenche sa rébellion qui est suivie, quelques mois plus tard, par celle des partisans de Patrice Lumumba réfugiés à Brazzaville et ayant formé le Comité national de Libération (CNL). Ainsi donc, les mercenaires refont surface à la faveur de ce second conflit.

En effet, en 1964, le Congo replonge dans l'anarchie, car la guerre éclate à nouveau, après une brève accalmie. Les dirigeants ne maîtrisent plus rien. L'armée, mal entraînée; et «sans solde, ni chef, se

débande et se rue à la curée, violant, assassinant et pillant»¹⁷. Cette fois, la rébellion est dirigée par trois chefs que sont Pierre Mulelé, Christophe Gbenyé et Gaston Soumialot.

Malgré les appels au secours du Premier ministre Tshombé rappelé d'exil pour trouver une solution, l'ONU et la communauté internationale ne réagissent pas, même pas la Belgique, l'ex-puissance coloniale. C'est à cette période (30 juin 1964), où la guerre bat son plein dans l'Est, que les soldats de l'ONU choisissent pour quitter le pays. Ne pouvant faire appel à l'ANC qui n'existe plus que de nom, ni à une force étrangère, Tshombe se tourne vers les mercenaires et pour attirer des gens qualifiés, il est obligé d'augmenter les primes afin d'attirer la «crème» de la profession. Ainsi, l'on voit débarquer à «Kamina, les Allemands, les anciens fascistes italiens les ex-légionnaires français, les réfugiés grecs, les fils de fermiers rhodésiens, les revanchards belges, bref! du beau monde, tout prêt à «bouffer du nègre» (...)»¹⁸. À ceux-ci s'ajoutent les anciens du Katanga tels Bob Denard, Jean Schramme, Karl Couke, etc. Il rappelle également les anciens gendarmes katangais qui s'étaient réfugiés en Angola.

Cette petite armée reçoit du matériel militaire en provenance des USA et de la Belgique, mais aussi d'autres États européens. Ainsi, «six C130, un C133, des T28, des B26, quelques mortiers, bref une petite armée de l'air pilotée par des Cubains anti-castristes recrutés à Miami et payés directement par la CIA»¹⁹ est mis à la disposition de Tshombé. Ainsi, le 28 août, le Premier ministre en accord avec le chef de l'armée nationale, le général Joseph Mobutu, confie le commandement des opérations militaires dans les zones rebelles au colonel belge Vandewale²⁰. La première phase de la seconde guerre du Congo commence au début de l'année 1964 et prend fin en novembre de la même année. Les mercenaires de Mike Hoare et les para-commandos belges furent les vainqueurs de celle-ci. La première intervention de cette «armée» se fait à Albertville (actuelle Kalemie) tenue par les rebelles mulélistes. Les accrochages sont violents, deux mercenaires allemands sont tués et le reste de la bande se disperse.

Une seconde intervention est diligentée et commandée par un ancien lieutenant belge, Latinis. Mais,

17. Michel HONORIN, «Horreurs et duperies congolaises», in *Historia*, «spécial mercenaires 1960-1980», Paris Taillandier, 1980, 128p, p. 42.

18. Michel HONORIN, Op.cit., p. 44.

19. Ibidem, p. 44

20. Agir Ici Survie, «France-Zaïre-Congo 1960-1997 : échec aux mercenaires» in *Dossiers noirs de la politique africaine de la France n° 9*, Paris, l'Harmattan, 1997, 175p, p. 23.

16. David VAN REYBROUCK, Op.cit, pp. 425-463.

là encore, il y a désertion et la mission échoue. La troisième intervention est confiée à une autre colonne mercenaire épaulée par quelques unités congolaises ou d'anciens gendarmes katangais qui commirent un véritable carnage. En fait, les "simba" (des rebelles) persuadés de leur invulnérabilité avançaient devant les canons des mercenaires. Ils étaient systématiquement abattus et *écrasés* par les camions. Une autre unité composée de Belges et d'Angolais attaque Bukavu dans l'Est où se trouvent des rebelles "simba".

Pendant ce temps, une autre offensive est menée sur Stanleyville qui est le bastion de la «révolution». C'est également dans cette ville que sont pris en otage de nombreux Européens que leurs bourreaux considéraient comme monnaie d'échange. Les premières forces envoyées pour secourir les otages sont débordées. Il faut des renforts, car la situation est grave. Ainsi, le *général* Joseph Mobutu forme deux colonnes qui se dirigent sur la ville. Chacune d'elles est constituée «d'environ deux cents mercenaires et d'un millier de soldats congolais²¹». L'action terrestre est appuyée par des avions américains qui lâchent en pleine rue, des parachutistes (mercenaires) chargés de la libération des otages de l'hôtel Victoria. Les affrontements sont sanglants. On dénombre de nombreux blessés et morts. Les rebelles qui ont pu s'enfuir ont emporté avec eux des otages. Dans le but de libérer ceux-ci, «les chiens de guerre» partent à leur recherche de l'autre côté du fleuve. Mais, la menace d'encerclement pousse les rebelles et leurs chefs à s'enfuir.

Entre-temps, dans d'autres villes (Bukavu et Coquilhatville), les mercenaires et les forces gouvernementales ont chassé les rebelles. Mais les mercenaires, pour la plupart rentrent chez eux, car en fin de contrat non renouvelé mais, les «léopards» de Jean Schramme restent pour surveiller et nettoyer la brousse des «simba» qui y errent. Pour l'aider, Tshombé fait appel aux services de Bob Denard. Ce dernier contacte ses camarades d'armes qui sont Karl Couke, Freddy Thielemans et Marc Robbyn. En décembre 1964, Bob Denard débarque au Congo. L'autorisation lui est donnée de former son propre commando qui reçoit le nom de «Premier choc». Il a pour mission de nettoyer la brousse et les campagnes des "simba" et de libérer le reste des otages que les rebelles ont entraîné dans leur fuite. Mais bien avant, Moïse Tshombé et Joseph Mobutu se sont assurés du recrutement de mercenaires en France et en Belgique.

En effet, le «capitaine» Freddy Thielemans, un mercenaire sous les ordres de Denard part pour la Belgique où l'attaché militaire, le Major N'Babia «met un

bureau à sa disposition»²². C'est à partir de ce bureau qu'il procède au recrutement de trente mercenaires qu'il envoie à Bob Denard au Congo. Ces nouvelles recrues permettent à Denard de lancer son opération de ratisage et de libération, le 14 mars 1965. La première attaque de cette «Compagnie» est lancée sur Yangambi dans la province de Stanleyville. Cette opération permet de saisir «six tonnes de caoutchouc, quatre camions et sept camionnettes»²³. Un peu plus tard à Paulis (ancienne capitale de la province d'Uélé), les hommes de Denard, Marc Gossen (mercenaire français) et de Kapenda (un Congolais), fusionnent. Cette nouvelle troupe appuyée par plusieurs unités de l'ANC reçoit l'ordre de marcher sur Buta. Pendant ce temps, les hommes de Mike Hoare avancent également sur Buta en passant par Bondo. Cette opération a pour but de libérer les otages et reprendre des différentes villes de la région encore aux mains des rebelles.

Ainsi, le 26 mai, les mercenaires se mettent en marche vers Buta et arrivent à libérer de nombreux otages. Un peu partout, les mercenaires avec l'aide de l'ANC font échec à la rébellion, dont de nombreux partisans se rallient à cette action de nettoyage. Une paix, *même si elle est* précaire, s'installe dans le pays et surtout à l'Est.

Cependant, l'entente entre Joseph Kasavubu Président de la République et Moïse Tshombé n'est pas au beau fixe. Joseph Kasavubu, après avoir démis Tshombé de ses fonctions est renversé, en novembre 1965 par le Mobutu, alors chef d'état-major de l'armée. Ce coup d'État est justifié par Joseph Mobutu par le fait que, le 22 octobre 1965, Joseph Kasavubu s'était engagé au sommet de l'OUA à renvoyer les mercenaires, et Mobutu était conscient que la victoire que venait de remporter l'armée était due beaucoup plus aux mercenaires qu'à la capacité des forces armées congolaises.

Au vu de qui précède, on peut affirmer que les problèmes internes au Congo ont créé un environnement favorable au recrutement des mercenaires. En est-il de même des facteurs extérieurs qui éclairent également l'arrière-plan du recrutement mercenaire?

II. LES CAUSES EXOGÈNES

Plusieurs facteurs extérieurs peuvent servir à expliquer l'implantation du mercenariat au Congo. Nous les classerons en deux points que sont : l'appât du gain (1) et les intérêts occidentaux et la fin du conflit est-ouest (2).

22. Robert, DENARD, *Corsaire de la République*, Paris, Rober Laffont 1998, 437p, p. 175

23. Ibidem, p. 178

21. Michel, HONORIN, Op. Cit., p. 45

1. La recherche du gain

L'argent attire les «soldats de fortune» dans les contrées éloignées d'Afrique. En allant se battre dans les pays africains et surtout au Congo, ils s'imaginent faire bonne affaire en matière de soldes. C'est l'une des raisons qui expliquent la présence des mercenaires au Congo. Conscient de la faiblesse de son "armée", le "président" auto-proclamé Moïse Tshombé, fait recruter des mercenaires à qui il paie des soldes élevées. En témoignent plusieurs dires des concernés dont Kevin John Marchand mercenaire au Zaïre en 1976. Selon ses dires dans le «*Sunday people* parus vers la fin de janvier 1976, «*on demandait des ex-soldats de l'armée britannique pour un travail au Zaïre qui devait durer six mois et était payé 300 livres par quinzaine*». ²⁴ .

Le contrat conclut entre le Colonel Trinquier et Moïse Tshombé livre des informations sur les soldes que percevaient les mercenaires au Katanga. Dans les archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères de Nantes, l'on peut lire, dans une dénonciation de saisie-arrêt ce qui suit : «*(...) Le Colonel Trinquier est pris au service de l'État du Katanga en qualité de commandant des troupes katangaises (...) Dès son départ, le contractant sera couvert par un dépôt en banque française de trois cent mille nouveaux francs français*»²⁵. Et en plus il lui a été promis par Tshombé dans une lettre datée du 31 janvier une garantie d'«*un montant équivalent à 4 millions de francs katangais, au cours actuel. Ladite garantie sera libérée immédiatement à votre profit si les circonstances politiques et militaires vous obligent à quitter définitivement le territoire de l'État*»²⁶. Ce contrat a été négocié pour tous ceux que le colonel a recrutés pour le compte du Katanga. *Même en période de grande accalmie dans les années 1970, il existe toujours des mercenaires (bien qu'en nombre très restreint) qui sont recrutés pour accomplir des tâches de pacification dans l'est du pays. Et là encore ce sont d'importantes sommes qui leur sont payées. Selon Alain Sanders, en 1972, ils ont, lui et trois ses amis, été payés à «3 millions 500 mille francs belges pour leur intervention dans la région de Kisangani*»²⁷.

Les soldes et aides (pour l'équipement et ravitaillement de leurs troupes) qui sont allouées ou payées

aux mercenaires sont faramineuses dans un premier temps ; mais, au fur et à mesure que la crise économique s'aggrave au Congo et que Mobutu devenu président en arrive à la création du franc zaïrois comme monnaie nationale, les mercenaires ont déserté peu à peu et ceux qui restent ne sont plus vraiment motivés pour combattre.

À côté de tous ces facteurs, on retrouve également les intérêts des multinationales européennes et le nouvel environnement mondial qui jouent aussi un rôle dans l'expansion du mercenariat au Congo.

2. Les enjeux partisans et la fin de la guerre froide

La fin de la guerre froide a pour conséquences d'importants *dégraissages* dans les armées nationales, la diminution des postes et des budgets alloués, ainsi que des dépenses militaires et le *démantèlement des armements*.

Ce dégraissage met au chômage une importante main-d'œuvre qualifiée prête à se mettre au service du plus offrant. On avait cru qu'avec la chute du mur de Berlin (9 novembre 1989) qui signait la fin de la guerre froide, le monde connaîtrait une grande paix, mais ce fut le contraire, et d'autres conflits ont éclaté à travers le monde. Des importantes armées européennes et américaines, l'on passe à des armées de taille raisonnables ; ainsi, «*les effectifs cumulés des armées américaines, soviétiques (russes), françaises et britanniques sont passés de 5,23 à 1,24 million d'hommes*»²⁸

Les nouveaux chômeurs ne savent rien faire d'autre que le métier de la guerre et la reconversion est difficile. On voit émerger de partout un nouveau genre de mercenariat appelé pudiquement *les Private military companies (CMP)*²⁹ pour les anglo-saxons et *les sociétés militaires privées(SMP)* pour les francophones. Celles-ci occupent dès lors la plate-forme sécuritaire mondiale, est-il besoin de préciser qu'à partir des années 1990, la violence légitime et nombres d'opérations de défense sont passées au privé. C'est l'ère de la privatisation de la défense.

C'est au moment où la guerre froide prend fin que les conflits d'un nouveau genre naissent en Afrique. On se rappelle que lorsque la guerre froide battait son

24. Wilfred BURCHETT et Dereck ROEBUCK, *Les putains de l'impérialisme : les mercenaires en Afrique*, Paris, François Maspero, 1977, 272p, p26.

25. Archives diplomatiques, ministère des affaires étrangères français, Nantes, carton, 322po/1/16, lettre n° 113/AL du 29 janvier 1962, dénonciation de saisie-arrêt

26. Archives diplomatiques, ministère des affaires étrangères français, Nantes, Op.Cit

27. Alain, SANDERS, *Chien fou, Maroc 1971, Congo ex-belge (Zaïre) 1972, Sud-Vietnam 1974-75, Op.cit. P28.*

28. Barbara CARON, «Les nouveaux mercenaires», in *Le nouvel Afrique-Asie* n° 185, février 2005, p 6.

La Russie a dû se séparer de plus d'un demi-million d'hommes en quelques années.

Les États Nis quant à eux procèdent à la démobilisation de leur effectif qui passe entre 1988 et 1997 de 2,1 millions d'hommes à 1,45 million alors que, de nombreuses bases militaires sont fermées sur un total de 485 bases.

29. Multinationales de mercenaires, www.intelligence.iffrance.com/mercenaires.htm visité le 26 mars 2008

plein, les différents camps pour s'assurer le contrôle d'immenses régions ou zones d'influence n'ont pas hésité à soutenir une des parties contre une autre dans les conflits. C'est dans ce même cadre que l'on doit placer l'intervention de la communauté internationale au Congo ex-Zaïre.

Les différents pays n'hésitent pas à soutenir soit ouvertement ou de façon officieuse différentes parties lors d'un conflit, leur apportant ainsi toute l'assistance militaire et financière. Comme dans le cas du Congo, les puissances capitalistes n'avaient pas hésité à soutenir officieusement le camp Tshombé contre un Lumumba jugé prosoviétique³⁰. Dans leur document, *Mercenaire S.A.*, au chapitre 6, Philippe Chapleau, François MISSER (tous deux journaliste à Ouest-France et journaliste indépendant), écrivent que, selon le témoignage de Weber³¹ « en 1961, 220 des 450 mercenaires présents au Katanga ont été mandatés par le gouvernement de Bruxelles »³² d'alors. C'est également ce qui se passa en 1964 lorsqu'il s'est avéré que l'ANC ne pouvait pas combattre contre la rébellion à cause de sa faiblesse.

En effet, dans le but de reprendre aux rebelles les otages et les zones sous leur contrôle, Moïse Tshombé fait appel à ses ex-mercenaires du Katanga et recrute de nouveaux mercenaires. La Belgique lui détache le colonel Vandewalle en qualité de conseiller militaire. Ce dernier organise les troupes mercenaires pour la reprise des zones sous contrôle rebelle³³. La logistique et le matériel pour cette opération sont fournis par les USA et la Belgique qui elle-même intervient avec ses paras commandos pour appuyer les mercenaires et les soldats ANC³⁴. Cette aide n'est pas fortuite, car les rebelles reçoivent les soutiens russes et chinois ; et comme en 1960, le but est qu'il faut éviter que le Congo devienne un pays marxiste.

En 1996-1997, c'est le même scénario qui se répète quand acculé, Joseph Mobutu ne pouvant s'appuyer sur son armée demanda l'aide de la France. La France est coutumière de ce genre d'interventions. Outre son passé colonial sur le continent, il est important pour elle d'assurer le contrôle de ses ex-colonies et même des ex-colonies qu'elle a longtemps convoitées

30. Philippe CHAPLEAU, François MISSER, *Mercenaire S.A.*, chapitre 6, *Desclée de Brouwer*, 1998, 220P, Ludo DE WITTE, *L'assassinat de Lumumba*, Paris, Karthala, 2000, 416p.

31. Homme politique belge qui a joué un grand rôle dans la crise congolaise, il était alors, colonel de l'armée belge

32. Philippe CHAPLEAU, François MISSER, Op.cit. chapitre 6

33. Tshombé, *Quinze mois de gouvernement du Congo*, Op.cit. pp.42-43

34. Cf, David VAN REYBROUCK, Op. cit. pp 425-463.

comme la RDC ; ceci dans le but de préserver sa position et ses intérêts économiques (s'assurer le contrôle des ressources minières et des matières premières pour ses industries). Ainsi donc, le pays a depuis longtemps joué en Afrique la « carte mercenaire » dans différents conflits. L'utilisation des mercenaires est pour ce pays, une manière de garder les « mains propres ».

Lors de la première guerre d'indépendance du Congo belge, en 1960, « la France du général de Gaulle soutient discrètement la rébellion katangaise par l'intermédiaire de Jacques Foccart »³⁵. Le Katanga, on le sait, est la région la plus riche du Congo et c'est à juste titre que chaque intervenant espérait en lui apportant son "aide", *bénéficiaire* d'une reconnaissance qui pourrait s'exprimer en terme de concessions minières. La France, la Belgique y sont intervenues à coup d'envoi de matériel militaire et de mercenaires. Quand le « vent a tourné » et que la sécession fut brisée, les Français se sont rangés aux côtés de Joseph Mobutu en 1965. Mais, quand celui-ci a fait une ouverture vers les *États-Unis*, la France a voulu se débarrasser de lui.

En effet, c'est la France qui commandita, en partie, la mutinerie des mercenaires contre Mobutu en 1967. Mais elle échoua à cause de l'aide de la Belgique et des *États-Unis*. Ce sont les mêmes qui en 1964 avaient sauvé le Congo des rébellions de Pierre Mulélé et de Christophe Gbényé. Selon le *témoignage d'un des principaux auteurs de la crise congolaise*, « le gouvernement belge a organisé l'acheminement de mercenaires à l'aide de cargos C 130 fournis par les *États-Unis* et affrétés par la *Wigmo*, une officine de la CIA306 »³⁶.

CONCLUSION

Il ressort de notre analyse que nombre de facteurs concourent à l'expansion du phénomène mercenaire sur le continent africain. Ces causes sont tant internes qu'externes et se combinent avec les raisons propres aux mercenaires.

Sur le plan interne, l'on remarque que la faiblesse, le manque de combativité et de matériel militaire, à côté desquels les différentes situations de conflit constituent une des explications, du phénomène mercenaire au Congo. Mais il est à noter également que des causes qui ne sont pas du ressort du pays concerné sont aussi des raisons. Ces facteurs extérieurs peuvent se résumer par les enjeux partisans, l'interventionnisme des pays occidentaux, la guerre froide et sa fin.

Pour notre part, nous disons que le phénomène

35. Philippe CHAPLEAU, François MISSER, Op.cit. chapitre 6

36. Bob DENARD, Op. Cit., p174

mercenaire au Congo est le résultat d'une combinaison de faits qui prit *séparément* ne peuvent à eux seuls expliquer le mercenariat au Congo.

BIBLIOGRAPHIE

Agir Ici Survie, «*France-Zaïre-Congo 1960-1997 : échec aux mercenaires*» in *Dossiers noirs de la politique africaine de la France* n° 9, Paris, l'Harmattan, 1997, 175p.

Archives diplomatiques, ministère des Affaires étrangères Bruxelles, *Portefeuille* n° 18.882 IX, *liasse 19/2/32, Rapport sur la situation au Katanga, 3 novembre 1961 ; p.14*

Archives diplomatique, ministère des affaires étrangères français, Nantes, *carton, 322po/1/16, lettre n° 113/AL du 29 janvier 1962, dénonciation de saisie-arrêt.*

BURCHETT Wilfred et ROEBUCK Dereck, *Les putains de l'impérialisme : les mercenaires en Afrique*, Paris, François Maspero, 1977, 272p.

CARON Barbara, «Les nouveaux mercenaires», in *Le nouvel Afrique-Asie* n° 185, février 2005.

CHAPLEAU Philippe, MISSER François, *Mercenaire S.A.*, Desclée de Brouwer, 1998, 220P.

CICR, *Protocole additionnel I de 1977 aux conventions de Genève du 12 août 1949, 1977.* Consulté sur le site <http://www.icrc.org/dih/INTRO/470>

Convention de l'OUA sur, «l'élimination des mercenaires en Afrique», Libreville, 03 juillet 1977 consulté sur le site <http://www.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Treaty.xsp?action=openDocument&documentId=CC64A017366FEE80C12563140043AD44>.

DENARD Robert, *Corsaire de la république*, Paris, Rober Laffont 1998, 437p.

DE WITTE Ludo, *L'assassinat de Lumumba*, Paris, Karthala, 2000, 416p.

HONORIN Michel, «Horreurs et duperies congolaises», in *Historia*, «*spécial mercenaires 1960-1980*», Paris Taillandier, 1980, 128p, p. 42.

Le Petit Larousse illustré, Paris, Larousse, 1985, 1798, p 627

Loi française n° 2003-340 du 14 avril 2003 relative à la répression de l'activité de mercenaire. Tiré sur le site <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000602805#LEGIARTI000006493721>.

MARTIN Michel, *La «spécificité» des forces armées africaines*, in *Les armées africaines*, Paris, Economica, 1986, 147p, pp24-25.

Multinationales de mercenaires, www.intelligence.iffrance.com/mercenaires.htm visité le 26 mars 2008.

MBAVU MUHINDO Vincent, *Le Congo-Zaïre d'une guerre à une autre : de libération en occupation (chronique 1996-1999)*, Paris, l'Harmattan, 227p.

Nations unies, *Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires*, 04 décembre 1989, consulté sur <http://www.icrc.org/dih.nsf/FULL/530?OpenDocument>,

TSHOMBE Moïse, *Quinze mois de gouvernement du Congo*, Paris, La table ronde, 1966, 139P.

République d'Afrique du Sud, «*Réglementation de la loi sur l'aide militaire étrangère*, 1998, in *Les documents de Damoclès*, Lyon, CDRPC, n° 89, juillet 2001, p. 49-51

SANDERS Alain, *Chien fou, Maroc 1971, Congo ex-belge (Zaïre) 1972, Sud-Vietnam 1974-75*, Paris, Godefroy de Bouillon, 1998,117p.

SCHRAMME, Colonel Jean, *Le bataillon léopard, souvenir d'un Africain blanc*, Paris, Robert Laffont, 1969 ,380p.

VAN REYBROUCK, David, *Congo une histoire*, Paris, Actes du sud, 2012,710P.

VERRI Pietro, *Dictionnaire du droit international des conflits armés*, Genève, CICR, 1988, 147 p.